

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du mercredi 17 mars 2021
À 18 h 30

L'an deux mille vingt, le dix-sept mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : ANTOINE Laurent

Date de la convocation : 11 mars 2021

Objet : Mise à jour de la convention de prestation de services avec l'association PASS Sud Charente

Monsieur Laurent ANTOINE, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la convention, validée par la délibération n° 2018/07 du 29/01/2018, pour les prestations de services entre la commune de RIOUX-MARTIN et l'association d'insertion PASS Sud Charente, est arrivée à échéance le 31/12/2020.

Il rappelle également que la Commune de RIOUX-MARTIN est un des quatre partenaires fondateurs du chantier d'insertion PASS Sud Charente, créé en 2003 sur notre commune.

M. Laurent ANTOINE rappelle les actions menées en partenariat avec l'association PASS Sud Charente, et énumère les actions qui sont réalisées pour la commune :

- Entretien des espaces verts : taille, tonte, élagage, débroussaillage, entretien des massifs, ramassage des feuilles, nettoyage des cimetières...
- Travaux de voirie,
- Ménage et entretien des locaux,
- Travaux forestiers,
- Travaux du bâtiment : rénovation atelier, construction des murettes du cimetière...
- Entretien des cours d'eau.

Il rappelle que l'association amène toutes les satisfactions attendues en égard des dix-sept années de partenariat.

PASS Sud Charente a fait évoluer les modalités d'adhésions de ses membres depuis le 1^{er} janvier 2018 afin de répondre à des évolutions structurelles.

Entre 2004 et 2018, les partenaires du chantier d'insertion participaient au fonctionnement du chantier à travers une subvention annuelle et les adhésions en tant que membre étaient payées par les bénévoles qui représentaient respectivement chacune de leurs structures. Pour le cas de la commune cette subvention était de 2 800 € / an. Elle était versée annuellement et les prestations réalisées pour la commune faisaient l'objet d'une facturation.

Depuis 2018, un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par PASS Sud Charente, la subvention de fonctionnement a disparu et a été remplacée par une simple adhésion (200 € / an), qui est demandée aux collectivités souhaitant conventionnées et qui bénéficieront des prestations payantes et d'une facturation par PASS.
Cette modification n'a changé que la forme mais pas le fond des rapports qui lient les structures.

Résolution :

Le Conseil Municipal, après le vote suivant : 9 voix pour et 1 abstention (abstention de M. PANNETIER Gaël) et après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la signature d'une nouvelle convention de prestations de service avec l'association PASS Sud Charente, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 3 ans,
- **DECIDE** de verser une adhésion de 200 € / an à l'association PASS Sud Charente afin de pouvoir bénéficier des services payants de l'association,
- **AUTORISE le 1^{er} adjoint à signer** la convention ainsi que tous les documents se référants au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Gaël PANNETIER

P.o. de 1^{er} adjoint
Laurent ANTOINE

